

## **BANQUE FRANCO TUNISIENNE -BFT-**

Siège social : 13 Rue d'Alger Tunis 1000

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2009, la BANQUE FRANCO TUNISIENNE -BFT- publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- L'état d'évolution des capitaux propres,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable.

### **I- Les résolutions adoptées :**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des deux commissaires aux comptes relatifs à l'année 2009 approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers relatifs à l'exercice 2009 tel qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial des deux commissaires aux comptes relatif aux opérations visées à l'article 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux Etablissements de Crédit et à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserves de leur gestion relative à l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2009, d'un montant de 222.208,720 DT au compte résultat reporté

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

Conformément à l'article 29 des Statuts de la Banque et à la Réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant annuel des jetons de présence par Administrateur à trois mille dinars (3.000 DT).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, en application des dispositions de l'article 190 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 des Statuts de la Banque, nomme pour une durée de trois années qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2012, Membres de Conseil d'Administration de la Banque :

- La Société Tunisienne de Banque : cinq postes (Mrs Hédi Abdelmoumen, Mounir Klibi, Ali Lahiouel, Sami Jebali et Mme Najoua Ben Othman)
- La Société Financière de Gestion (SOFIGES) représentée par Mr Nejib Hajri
- MR Slim BEN NASR

Les Membres nommés au Conseil présents ou représentés à l'Assemblée, déclarent accepter les fonctions d'Administrateur qui viennent de leur être conférées.

L'Assemblée Générale, prend acte de cette acceptation de fonction qui vient d'être donnée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'expiration du mandat du Co-Commissaire aux Comptes, le Cabinet ORGA AUDIT représenté par Mr.Mohamed Salah Ben Afia et en application des dispositions de l'article 260 du Code des Sociétés Commerciales, de l'article 35 (deuxième paragraphe ) de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux Etablissements de Crédit telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 mai 2006 et de l'article 33 des Statuts de la Banque, renouvelle la nomination du Cabinet ORGA AUDIT représenté par Mr.Mohamed Salah Ben Afia comme Co-Commissaire aux Comptes pour les exercices 2010, 2011 et 2012.

Sa rémunération sera fixée conformément à la réglementation régissant la profession de Commissariat aux Comptes.

Mr. Mohamed Salah Ben Afia représentant le cabinet ORGA AUDIT déclare accepter le renouvellement de la mission de Co-Commissaire aux Comptes qui vient de lui être confiée et déclare qu'il ne se trouve dans aucun cas des empêchements prévus par la loi.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de cette acceptation de la mission par le Commissaire aux Comptes désigné.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

### **HUITIEME RESOLUTION**

Pour l'accomplissement des formalités légales de dépôt, de publication et autres, l'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Représentant légal porteur d'une expédition ou d'une copie du procès verbal de cette Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

## **II- L'état d'évolution des capitaux propres**

<b>Libellé</b>	<b>solde au 31/12/08 avant affectation</b>	<b>Affectation et imputations</b>	<b>solde au 31/12/09 après affectation</b>
<b>Capital</b>	<b>5 000</b>	<b>-</b>	<b>5 000</b>
<b>Réserves</b>	<b>900</b>	<b>-</b>	<b>900</b>
<b>Autres capitaux propres</b>	<b>2 723</b>	<b>-</b>	<b>2 723</b>
<b>Résultats reportés</b>	<b>(1 790)</b>	<b>-222</b>	<b>(1 568)</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>222</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>6 833</b>	<b>-</b>	<b>7 055</b>

### III- Le Bilan après affectation du résultat comptable :

<b>BILAN APRES REPARTITION DES BENEFICES</b>				
Periode du 1er Janvier au 31 Décembre 2009				
(Unité: en 1000DT)				
		<u>Note</u>	31/12/09 Après affectation	31/12/08 Après affectation
<b><u>ACTIF</u></b>				
AC 1-	Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP ET TGT	1	14 557	11 190
AC 2-	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	782	531
AC 3-	Créances sur la clientèle	3	373 194	377 766
AC 4-	Portefeuille titres commercial	4	0	0
AC 5-	Portefeuille d'investissement	5	867	738
AC 6-	Valeurs immobilisées	6	3 384	3 629
AC 7-	Autres actifs	7	18 087	11 066
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>410 871</b>	<b>404 920</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
PA 1-	Banque centrale et C.C.P	8	168	201
PA 2-	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financi	9	226 974	98 259
PA 3-	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	168 417	293 210
PA 4-	Emprunts et ressources spéciales	11	2 528	2 022
PA 5-	Autres passifs	12	5 728	4 396
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>403 816</b>	<b>398 088</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>				
CP 1-	Capital	13	5 000	5 000
CP 2-	Réserves	13	900	900
CP 4-	Autres capitaux propres	13	2 723	2 723
CP 5-	Résultats reportés	13	-1 568	-1 790
CP 6-	Résultat de l'exercice	13	0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>			<b>7 055</b>	<b>6 833</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			<b>410 871</b>	<b>404 920</b>